

**9.12 Question de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Protéger nos nageurs: quelle réponse face au danger de la trichloramine?»**

**M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés).** – Madame la Ministre, une enquête récente diffusée par la RTBF attire l'attention sur un danger invisible: la trichloramine, gaz toxique produit dans les piscines par la réaction du dichlore avec des matières organiques. Ce composé, non contrôlé actuellement, serait inhalé quotidiennement par des milliers d'enfants et de sportifs, avec des effets délétères potentiels sur leurs capacités respiratoires, notamment chez les plus jeunes en pleine croissance. Existe-t-il des contrôles de la qualité de l'air dans les piscines? Sinon, prévoyez-vous d'en faire? Quelles autres actions mènerez-vous pour répondre à ce problème?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question, mais celle-ci relève des compétences de MM. Coppieters et Maron, ministres wallon et bruxellois de la Santé. Néanmoins, je suis très

attentive à l'évolution de la situation, étant donné qu'elle concerne le sport. Au cours de ces dernières années, des techniques ont été élaborées pour limiter au maximum l'utilisation de dichlore et la production de trichloramine, comme l'utilisation de rayonnements ultraviolets. De plus, les systèmes de ventilation sont de plus en plus utilisés dans les bassins de natation et dans les bassins d'apprentissage. Toutefois, il semble qu'aujourd'hui, aucun système ne réponde à tous les critères sanitaires.

M. Coppieters pourra vous donner beaucoup plus d'éclaircissements à ce sujet, en ce qui concerne la Wallonie. Néanmoins, je recommande aux différents propriétaires ou gestionnaires de piscines et de bassins de natation de réaliser tous les contrôles nécessaires et de vérifier très régulièrement s'ils répondent à tous les critères édictés par la Région wallonne.

**M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés).** – Vous avez raison, Madame la Ministre. Pour avoir travaillé pendant vingt ans dans le secteur de la chimie du chlore, il n'existe pas de solution miracle pour garantir la sécurité sanitaire des piscines. Mais il faut être très vigilant. En revanche, il est important d'insister sur la qualité des systèmes de ventilation des piscines afin d'éviter les concentrations de trichloramine trop élevées.